

**Syndicat Mixte pour le Développement Rural de  
l'Arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA)**

**AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE  
GAVE DE PAU 2011 - 2012**

0000

**DOCUMENT CONTRACTUEL**

Validé par le Comité de Rivière du  
5 mai 2011



## *Préambule*

---

L'avenant au Contrat de Rivière du bassin versant du Gave de Pau (Hautes-Pyrénées) est conclu entre :

- **L'Etat**, représenté par Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
  - **L'Agence de l'Eau Adour-Garonne**, représentée par son Directeur,
  - **La Région Midi-Pyrénées**, représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées,
  - **Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées**, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées,
  - **Le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost**, représenté par son Président,
  - **Le Comité de Rivière** du contrat, représenté par son Président.
- 
- VU la Directive Cadre sur l'Eau européenne du 23 octobre 2000, qui établit le cadre d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau, afin d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2015 ;
  - VU la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, adoptée le 30 décembre 2006, qui fixe les outils pour atteindre les objectifs fixés par la DCE ;
  - VU la décision du Comité Interministériel de la Qualité de la Vie du 19 mai 1980, instituant les opérations de contrat de rivière ;
  - Vu la circulaire du Ministère de l'Environnement du 22 mars 1993, partiellement abrogée, relative à l'incidence des nouveaux outils de planification institués par la loi du 3 janvier 1992 sur la procédure relative aux contrats de rivière ou de baie ;
  - VU la circulaire du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie ;
  - VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne, approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2009 par le Préfet coordinateur de bassin ;
  - VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1995 instituant un Comité de Rivière sur le bassin versant du Gave de Pau,
  - VU la délibération du SMDRA pour prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de l'avenant 2011-2012 au Contrat de Rivière et de son animation du 17 mai 2011,
  - VU l'approbation du bilan du Contrat de Rivière et du programme d'avenant par le

Comité de Rivière lors de sa réunion du 5 mai 2011,

- VU la décision du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne du 14 juin 2011 autorisant le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à signer l'avenant 2011-2012 au Contrat de Rivière,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées du 10 juin 2011 approuvant l'avenant 2011-2012 au Contrat de Rivière,
- VU l'avis favorable de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées à la prolongation du Contrat de Rivière par la signature d'un avenant 2011-2012, notifié par lettre en date du 28 juin 2011,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées du 7 juillet 2011 approuvant l'avenant 2011-2012 au Contrat de Rivière,

Il est convenu ce qui suit :

## *Article 1 - Objet du contrat*

---

Dans le cadre de l'avenant au Contrat de Rivière du Gave de Pau, les parties en cause donnent leur agrément aux objectifs, à la réalisation et au financement du programme de travaux et d'études figurant dans le présent contrat.

## *Article 2 – Périmètre du contrat*

---

L'avenant au Contrat de Rivière du bassin versant du Gave de Pau porte sur un bassin versant d'une superficie totale d'environ 1250 km<sup>2</sup> comprenant une population sédentaire d'environ 40 000 habitants.

Il s'applique aux 73 communes du territoire concernées par le programme de travaux.

Canton de Luz-Saint-Sauveur : BAREGES, BETPOUEY, CHEZE, ESQUIEZE-SERE, ESTERRE, GAVARNIE, GEDRE, GRUST, LUZ-SAINT-SAUVEUR, SALIGOS, SASSIS, SAZOS, SERS, VIELLA, VIEY, VISCOS, VIZOS

Canton d'Argelès-Gazost: ADAST, AGOS-VIDALOS, ARCIZANS-AVANT, ARGELES-GAZOST, ARTALENS-SOUIN, AYROS-ARBOUX, AYZAC-OST, BEAUCENS, BOO-SILHEN, CAUTERETS, GEZ, LAU-BALAGNAS, OUZOUS, PIERREFITTE-NESTALAS, PRECHAC, SAINT-PASTOUS, SAINT-SAVIN, SALLES, SERE-EN-LAVEDAN, SOULOM, UZ, VIER-BORDES, VILLELONGUE

Canton d'Aucun : ARBEOST, ARCIZANS-DESSUS, ARRAS-EN-LAVEDAN, ARRENS-MARSOUS, AUCUN, BUN, ESTAING, FERRIERES, GAILLAGOS, SIREIX

Canton de Lourdes-Est : BERBERUST-LIAS, CHEUST, GAZOST, GER, GERMS-SUR-LOUSSOUET, GEU, JARRET, JUNCALAS, LOURDES, LUGAGNAN, OURDIS-COTDOUSSAN, OURDON, OUSTE, SAINT-CREAC

Canton de Lourdes Ouest: ASPIN-EN-LAVEDAN, BARTRES, OMEX, OSSEN, POUYFERRE, SEGUS, VIGER

Canton de Saint-Pé-de-Bigorre : PEYROUSE, SAINT-PE-DE-BIGORRE

**Le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost** assurera l'animation et le suivi général des opérations du Contrat.



## *Article 3 - Objectifs et enjeux du programme d'actions*

---

Les enjeux du contrat sont axés sur :

➤ **L'amélioration de la qualité des eaux :**

Sur le territoire du Contrat de Rivière, des efforts très importants ont déjà été réalisés entre 2002 et 2010 notamment en termes d'assainissement mais ils sont encore insuffisants sur certains secteurs et doivent être poursuivis.

En effet, la plupart des masses d'eau du bassin sont actuellement en « bon état » et doivent le rester. Sur les 45 masses d'eau du bassin, 5 ont été évaluées (état des lieux 2006/2007) en état « moyen » ou « mauvais ». Sur ces 5 masses d'eau déclassées, 4 d'entre elles doivent atteindre le bon état en 2015 et 1 en 2021.

Territorialisation du PDM :

Dans les Hautes-Pyrénées, pour le bassin des gaves, les priorités en matière d'amélioration de la qualité des eaux sont les suivantes :

- Limiter l'impact des rejets d'assainissement par l'amélioration des performances des stations d'épuration du val d'Azun, des vallées du Bastan et du Neez ;
- Limiter l'impact des rejets pluviaux et des déversoirs d'orage notamment sur le gave de Pau dans la traversée de Lourdes ;
- Limiter les impacts des refuges sur les eaux en très bon état (principe de non dégradation/tête de bassin) ;
- Mise en conformité ERU des stations d'épuration et réseaux sur le bassin.

Ainsi, afin de répondre aux objectifs fixés et de mettre en œuvre le programme de mesures concernant le bassin du Gave du Pau Amont, les actions suivantes sont proposées :

- La mise aux normes des dispositifs de collecte et de traitement des eaux usées,
- La mise en conformité du traitement des boues de stations d'épuration (plans d'épandage, plateforme de compostage),
- L'amélioration de la qualité des systèmes d'assainissement non collectif (contrôle, réhabilitation et entretien),
- La réduction des rejets toxiques d'origine industrielle et artisanale (réhabilitation des anciens sites miniers, régularisation et contrôle des raccordements aux réseaux collectifs),
- La maîtrise des produits phytosanitaires par les agriculteurs mais aussi les collectivités et les particuliers (actions de sensibilisation, formations, amélioration des pratiques)
- L'amélioration de la connaissance de l'état de nos cours d'eau (études, suivi de la qualité des eaux).

➤ **L'amélioration de l'état physique des cours d'eau (réhabilitation et entretien du lit et des berges et gestion des milieux aquatiques) :**

Sur le territoire du Contrat de Rivière, les actions réalisées ont contribué à la restauration des milieux aquatiques mais elles doivent être pérennisées et certains objectifs nécessitent des délais supplémentaires. En effet, les travaux d'amélioration des passes à poissons ne sont pas encore tous réalisés. De plus, les travaux de réhabilitation réalisés par les brigades vertes sont encore à compléter et le suivi régulier des cours d'eau doit être pérennisé pour en assurer l'entretien et pouvoir être réactif à chaque évènement climatique (crue, tempête...).

Ainsi, afin de gérer les milieux aquatiques et les zones humides en prenant en compte les espèces et les habitats remarquables, les actions suivantes sont proposées :

- La mise en conformité et l'entretien des passes à poissons pour assurer des meilleures conditions de circulation aux poissons migrateurs,
- Le suivi du plan de gestion des déchets flottants mis en place,
- Le maintien des brigades vertes pour assurer la réhabilitation, la surveillance et l'entretien des cours d'eau du bassin,
- L'amélioration de la gestion des annexes et des zones humides,
- L'étude des potentialités biologiques et piscicoles du Gave de Pau,
- Le lancement d'une étude de la dynamique fluviale du bassin et de définition d'une stratégie de gestion pour les années à venir, dans le cadre du DOCOB Gave de Pau et de Caunterets et de la révision du plan de gestion des rivières du bassin.

➤ **La prévention des risques de crues et d'inondation :**

Sur le territoire du Contrat de Rivière, la plupart des secteurs concernés par les risques liés aux crues ont été étudiés dans le cadre d'une démarche globale ou dans le cadre des PPRI. Les études relatives au volet « protection contre les crues » inscrites dans la programmation du Contrat de Rivière Gave de Pau ont toutes été réalisées. Par contre une partie seulement des travaux ont pu être mis en œuvre et une majorité sont reportés. Ce retard notable est notamment induit par la difficulté à obtenir des financements suffisants.

Ainsi, les actions proposées en matière de prévention et de protection contre les crues sont les suivantes :

- Des études hydrauliques pour améliorer la connaissance de certains secteurs régulièrement inondés,
- La mise en place d'un observatoire de la dynamique fluviale du Gave de Pau pour améliorer la connaissance du fonctionnement du gave et mettre en place une gestion du stock alluvial permettant l'accompagnement de cette dynamique,
- Des plans communaux d'alerte et de secours, des équipements pour améliorer la surveillance et les systèmes d'alerte (sondes, automates, repères/niveau de crues), et le suivi des PPR,
- Des travaux de protection de berges et de gestion des transports solides préconisés par les études menées dans le cadre du Contrat de Rivière.

➤ **La mise en valeur des cours d'eau :**

Sur le territoire du Contrat de Rivière, et plus largement celui du Pays des Vallées des Gaves a choisi de privilégier le Développement Durable et de communiquer sur la qualité de son environnement au patrimoine naturel exceptionnel. Cet environnement doit donc être préservé et mis en valeur de façon raisonnée avec des activités non pénalisantes pour les milieux naturels. Les politiques locales (Région et Département) et européennes devraient continuer à soutenir les projets visant à améliorer l'accès à toutes les activités (ludiques, culturels, sportives, ...) aux personnes handicapées. Cette logique a également été retenue sur le territoire des Vallées des Gaves.

Ainsi, les actions suivantes sont proposées dans le cadre de l'avenant 2011-2012 :

- L'amélioration et la mise en valeur de la pratique des activités nautiques et halieutiques du bassin,
- L'aménagement de nouveaux pontons pour les pêcheurs handicapés sur les berges du Gave de Pau et au niveau de certains lacs,
- La création de parcours découverte des milieux aquatiques (sentiers, passerelles, ...).

➤ **La coordination des actions menées sur le bassin versant et la communication :**

Le Contrat de Rivière Gave de Pau, qui devait s'achever en 2007 au moment d'un « renouveau de la politique de l'Eau », a été prolongé par un 1<sup>er</sup> avenant pour la période 2008-2010 compte tenu de la volonté locale de poursuivre cette démarche. En effet, les objectifs poursuivis par l'ensemble des textes (Directive Cadre sur l'Eau de 2000, nouvelle loi sur l'Eau 2006, 9<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2007-2012) convergeaient tous vers une logique d'organisation à l'échelle des bassins versants, de véritables plans pour une gestion globale et cohérente de la ressource en eau.

Dans cette perspective et ce contexte réglementaire, et compte tenu de la dynamique initiée par le Contrat de Rivière Gave de Pau, il semble important de prolonger la durée du Contrat par l'intermédiaire d'un avenant sur la période 2011-2012.

Ainsi, les actions proposées, dans le cadre de cet avenant, sont les suivantes :

- La continuité de l'animation du Contrat de Rivière par le SMDRA afin de pérenniser la dynamique initiée,
- La mise en œuvre de nouvelles actions de communication et de sensibilisation auprès d'un public plus large,
- L'émergence d'actions communes avec les acteurs du bassin du Gave de Pau aval (Pyrénées Atlantiques) afin d'assurer une plus grande cohérence au niveau du bassin,
- La préparation d'un second contrat de rivière pour 2013-2017, période correspondant au 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

## ***Article 4 - Engagement des signataires du contrat***

---

L'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées s'engagent, chacun en ce qui les concerne, à participer de façon coordonnée aux financements des actions prévues au présent Contrat dans les conditions énoncées ci-après et selon le plan de financement détaillé à l'article 6.

Les collectivités locales, associations et autres maîtres d'ouvrage qui s'engagent à poursuivre les objectifs visés et à réaliser les travaux préconisés, bénéficieront des aides financières telles que définies dans le présent Contrat.

Les dossiers de demandes d'aides financières devront être présentés par les maîtres d'ouvrages et restent soumis aux procédures spécifiques de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

### **PARTICIPATION DE L'ETAT**

Les engagements pris par l'Etat dans le présent contrat restent subordonnés à l'ouverture de moyens financiers suffisants, correspondant aux lois des finances, au respect des prescriptions réglementaires à chaque opération. L'action de l'Etat s'appliquera prioritairement dans le cadre des fonds Natura 2000, des fonds Barnier et du Contrat de Projet Etat-Région.

### **PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**

L'Agence de l'Eau s'engage à intervenir selon les conditions arrêtées dans son 9<sup>ème</sup> programme d'intervention. Le territoire du Contrat de Rivière constitue une zone d'intervention prioritaire de l'Agence, le cas échéant en application des autres politiques contractuelles (Protocoles départementaux assainissement et eau potable, Contrat d'agglomération, ...).

Chaque opération aidable par l'Agence doit faire l'objet d'une demande auprès de son directeur avant tout démarrage des travaux et d'une décision d'aide spécifique qui se traduit par une convention entre l'Agence et le maître d'ouvrage de l'opération aidée.

Les modalités d'aide appliquées pour chaque opération aidée sont celles en vigueur au

moment de l'attribution de l'aide.

La participation de l'Agence reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants au titre des dotations d'engagement autorisées annuellement par le Conseil d'Administration de l'Agence.

#### **PARTICIPATION DU CONSEIL REGIONAL MIDI PYRENEES**

Les taux d'aide mentionnés sont indicatifs sous réserve d'une évolution des critères d'intervention du Conseil Régional dans ses différentes politiques sectorielles.

Le Conseil Régional s'engage à intervenir selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens suffisants correspondant aux budgets votés annuellement et dans le cadre du Contrat de Projet Etat/Région, ainsi qu'à la présentation par les différents maîtres d'ouvrage des dossiers techniques complets relatifs aux différents projets. Dans le cadre de ces moyens, les opérations prévues pour le présent Contrat bénéficieront d'une priorité d'aides.

#### **PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES PYRENEES**

Le Conseil Général s'engage à intervenir selon les modalités et les critères d'aide de ses programmes annuels et lignes ordinaires.

Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens suffisants correspondant aux budgets votés annuellement, au respect des décisions prises par les instances délibérantes du Conseil Général, ainsi qu'à la présentation, par les différents maîtres d'ouvrage, des dossiers techniques complets relatifs aux différents projets.

Dans le cadre de ses moyens, les opérations prévues par le présent contrat bénéficient d'une priorité d'aide.

Les taux d'aide mentionnés dans le présent document sont indicatifs sous réserve d'une évolution des critères d'intervention du Conseil Général.

## *Article 5 – Les montants estimatifs du contrat*

Le montant total des travaux est de 11 785 000 € sur 2 ans.

Nature des opérations	2011-2012
	en Keuro HT
<b>Volet A - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU</b>	
<b>A1 - Assainissement collectif des eaux usées</b>	
* Réseaux de collecte, extension réseaux (CC Castelloubon)	343
* Réseaux de transfert (St-Pastous sur Argelès via Ayros)	745
* Réhabilitation de réseaux (Barèges, Cauterets, Gaillagos, Lourdes, Pierrefitte)	1175,8
* Ouvrage de traitement (Ourdon, Cheust, Arras, Arrens, Aucun, Cauterets, Gaillagos, Lourdes, Pierrefitte, Villelongue, Agos, Luz)	4998,6
* SDA, zonage, Enquête publique (Sers, Arras, Barrès, Cauterets, Beaucens, Gavarnie, Lourdes, Sassis, Villelongue, Viscos, Ger)	589,32
<b>A2 - Gestion des boues : suites à donner à l'étude menée par le SMDRA (2007-2009)</b>	
* Projet de mise en place d'une plateforme de compostage des boues du bassin sur la ZI de Pierrefitte-Nestalas (PER pôle de développement de Pierrefitte-N) : étude opérationnelle (20 KE) et acquisition des terrains (60 KE)	80
<b>A3 - Assainissement non collectif</b>	
* Contrôle et aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif : SPANC (2 techniciens)	120,00
<b>A4 - Réduction des pollutions d'origine agricole</b>	
* Actions de communication technique, formations sur l'amélioration des pratiques dans le cadre de la démarche CERTIPHYTO 65 - Pour information - SMDRA rôle de relai pour cette démarche sur le bassin.	à prévoir
* Projet MAET dans le cadre du DOCOB Gaves de Pau et de Cauterets (élaboration en 2010 et animation en 2011)	6,40
* diagnostic des pratiques d'irrigation et des canaux existants dans le périmètre du site Natura 2000 "Gaves de Pau et de Cauterets" et élaboration d'un plan de gestion (2012) dans le cadre d'une étude sur la gestion des débits	3,00
<b>A5- Protection de la ressource en eau potable</b>	
* Etudes périmètre de protection, diagnostic des réseaux, ...	non chiffré
* Travaux de mise en conformité des captages ou acquisition foncière de protection immédiate	non chiffré
* Extension et/ou renforcement de réseau	non chiffré
* Pose compteurs d'eau	non chiffré
* Travaux de traitement des captages	non chiffré
<b>A6- Programme de suivi de la qualité des eaux</b> : suivi de 17 points de mesures du Réseau Qualité du Contrat de Rivière (analyses physicochimiques, bactériologiques, IBGN et métaux sur bryophytes)	22,00
<b>A7- Poursuite des actions de l'action test gave de Pau</b> : réduction des rejets toxiques d'origine industrielle et artisanale (réhabilitation des anciens sites miniers, régularisation et contrôle des raccordements aux réseaux collectifs)	à chiffrer
<b>Total Volet A</b>	<b>8083,12</b>



Nature des opérations	2011-2012
	en Keuro HT
<b>Volet B1- REHABILITATION, ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DE L'ESPACE RIVIERE</b>	
<b>B1.1. - Amélioration circulation des poissons migrateurs :</b> * Suite à l'étude dévalaison menée par le SMDRA en 2004 en partenariat avec l'Etat de nombreux travaux d'amélioration des passes à poissons ont été réalisés, restent encore à réaliser : usine St Pé : 65 KE + demande CDCK : passes mixte pour circulation CK	65,00
* <b>Natura 2000</b> : dans le cadre du DOCOB "Gaves de Pau et de Cauterets : Diagnostic des centrales et élaboration d'un protocole d'entretien	3,00
<b>B1.2. - Gestion des déchets flottants</b> : une convention "SHEM SIRTOM SMTD65" a été signée en 2006 pour la récupération et le traitement des déchets flottants récupérés sur la centrale de Vidalos : un avenant à cette convention va être signée en 2011 et le suivi quantitatif et qualitatif des déchets est réalisé par le SIRTOM et le SMDRA	2,40
<b>B1.3. - Réhabilitation, suivi et entretien des rivières du bassin du Gave de Pau</b> travaux réalisés par les brigades vertes à élargir (cours d'eau pas encore réhabilités) et à pérenniser (entretien, suivi régulier)	645,20
* <b>Traitement d'une décharge sauvage en bord de rivière</b> : ruisseau Le Louey (affluent du Neez) à Ourdis-Cotdoussan (dans le cadre du programme pluriannuel de restauration 2012)	42,00
* <b>Enlèvement des ferrailles dans le Gave de Pau de Pierrefitte-N à St-Pé pour la sécurisation de la pratique de la navigation</b> (sous condition d'une convention passée avec le CDCK 65 et la DDJS qui définisse les rôles et les responsabilités de chacun) + carcasse camion G Cauterets (dans le cadre du programme pluriannuel de restauration 2012)	27,00
* <b>Etude de la dynamique fluviale du bassin du Gave de Pau et définition d'une stratégie de gestion</b> : dans le cadre du DOCOB "Gaves et Pau et de Cauterets" et de la révision du plan de gestion des rivières	81,65
<b>B1.4. - Etudes sur les potentialités biologiques du gave de Pau (initialement prévues en 2010 et reprogrammées en 2011) :</b> - Etude des potentialités de reproduction de la truite dans le Gave : campagnes d'échantillonnage d'alevins - Suivi thermique du Gave de Pau et impact du Lac des Gaves sur les régimes thermiques	7,50
* <b>Natura 2000</b> : dans le cadre du DOCOB "Gaves de Pau et de Cauterets : localisation et étude des frayères et élaboration d'un plan de gestion	10,00
<b>Total Volet B1</b>	<b>883,75</b>



Nature des opérations	2011-2012
	en Keuro HT
<b>Volet B2 - PROTECTION CONTRE LES CRUES</b>	
<b>B2.1. - Etudes hydrauliques :</b>	
* Sur Lourdes : étude hydraulique de la raversée de Lourdes	25,10
* sur Sers : étude de protection de berge sur le Bastan (quartiers Barzun et Gazaouze)	15,00
* <b>Sur la base des résultats de l'étude de dynamique fluviale B 1.3.</b> : Projet de mise en place d'un "GIS (groupement d'intérêt scientifique) - Observatoire de la Dynamique Fluviale du Gave" pour améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement et de l'évolution dynamique du Gave et définir des principes et des techniques de son accompagnement dynamique (gestion du stock alluvial)	
<b>B2.2. - Suivi de PPR contre les crues</b>	
<b>B2.4 .- Travaux suite aux études déjà menées :</b>	
* mise en sécurité du mur digue de protection contre les crues du Gave de Cauterets à Pierrefitte-Nestalas ( <b>recommandations PPRi</b> )	300,00
* Travaux de protection sur le Gave du Cambasque à Cauterets : <b>1ere tranche (200 KE)</b>	200,00
* Travaux de protection contre les crues du ruisseau du Malin à Villelongue ( <b>recommandations PPRi</b> )	150,00
* Travaux de protection contre les crues du Bergons à Ayzac-Ost ( <b>non validé techniquement par la DDT</b> ) PPR prévu 2012	202,50
* Travaux de dynamique fluviale et de protection de berges sur le Gave de Gavarnie à Sassis ( <b>recommandations PPRi</b> )	960,00
* travaux sur l'Arruaou à Ger (plage de dépôt, protection, fossé, bassin de rétention) : <b>non validé techniquement par la DDT</b> PPR prévu 2012	74,55
* travaux sur Lourdes : bassin rétention eaux pluviales (600 KE), protection chemin Darrespouey (50 KE), + étude et mise en place de repères pour les crues et mise en place automates (4 KE) : <b>non validé techniquement par la DDT</b>	654,00
<b>Total Volet B2</b>	<b>2 581,15</b>

Nature des opérations	2011-2012
	en Keuro HT
<b>Volet B3 - MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT LIE A L'EAU</b>	
<b>B3.1. - Amélioration de la pratique des sports nautiques (actions reportées) :</b> mise en place de nouvelles conventions de passage et de mise à disposition de nouveaux sites d'embarquement/débarquement (Gave d'Azun, Cauterets, Gavarnie, gorges de Luz) ; entretien et mise en valeur des sites de pratiques (bassin d'Argelès, Pont des Grottes, Lourdes, ...)	à chiffrer
<b>B3.2. - Aménagement de nouveaux pontons pour les pêcheurs handicapés (initialement prévu en 2010 et reporté en 2011-2012) :</b> sur le Ruisseau du Gabarret à Lau-Balagnas (coût : 19 KE, MO : commune Lau-Balagnas) ; sur le Lac d'Estaing (coût : 15 KE ; MO : SIVOM Labat de Bun) ; sur Lourdes (coût : 8 KE, MO : commune Lourdes)	42
<b>B3.3. - Création d'un parcours découverte nature en bordure du Gave de Pau à Lugagnan :</b> mise en place de mobilier pédagogique (panneaux, tables de lecture, ..) et d'animations Nature et d'actions éducatives	8
<b>B3.5. - projet de sentier au bord du gave à Saligos (sentier, passerelle, aire de pique-nique)</b>	17,20
<b>Total Volet B3</b>	<b>67,20</b>
<b>Volet C - ANIMATION DU CONTRAT ET GOUVERNANCE</b>	
<b>C.1.et C.2. - Poste d'animation et actions de communication autour du contrat de rivière :</b> assistance technique et administrative aux maitres d'ouvrages, suivi des actions programmées, animation bureaux et comités de Rivière, site internet, bulletins d'info et <b>préparation d'un nouveau Contrat de Rivière 2013-2017</b>	160,00
<b>* Actions communes avec le 64 (programmées en 2009-2010 et reportées en 2011-2012) :</b> site internet, portail commun, base de données commune, bulletin d'info commun, projets de journées d'échanges techniques, ...	10,00
<b>Total Volet C</b>	<b>170,00</b>
<b>TOTAL PREVU EN KE HT</b>	<b>11 785</b>

## Article 6 – Financement

L'ensemble des plans de financement prévisionnels, ainsi que les coûts détaillés par type d'opérations et par maître d'ouvrage, figurent ci-après dans le tableau de synthèse.

### REPARTITION DES COÛTS PREVISIONNELS PAR VOLET :

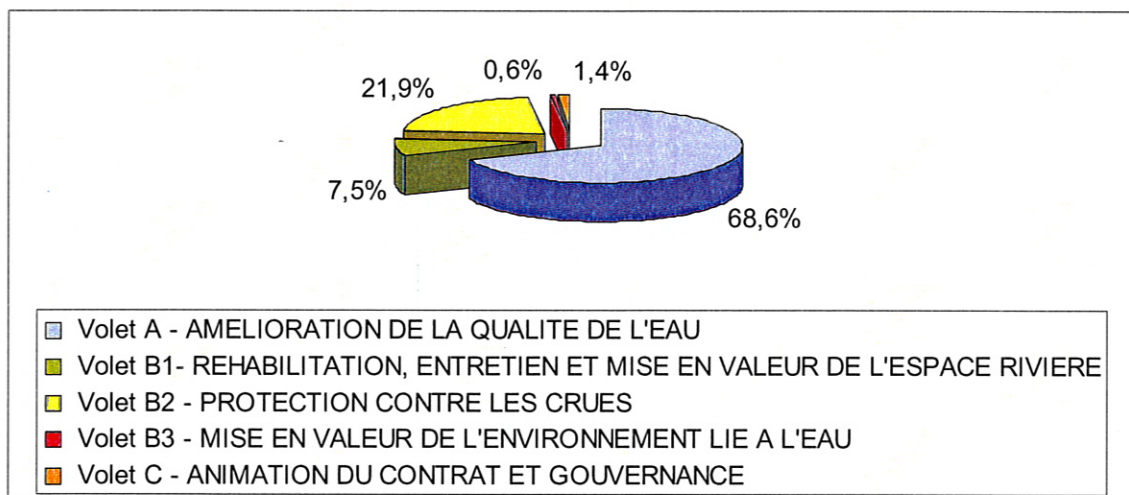


TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PROGRAMMEES DANS LE CADRE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE GAVE DE PAU 2011 - 2012

Nature des opérations	2011-2012		Maître d'ouvrage		Agence de l'Eau (sous réserve des disponibilités financières)		Ministère de l'Environnement		Conseil Général		Conseil Régional		Autres participations (Europe, ...)	
	en Keuro HT		Identification	Autofinancement	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux	Keuro
<b>Volet A - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU</b>														
<b>A1 - Assainissement collectif des eaux usées</b>														
* Réseaux de collecte, extension réseaux (CC Castellanobon)	343			50 à 70 %	25% max ou 15% subvention et 25% avance remboursable				15 à 25 % max					
* Réseaux de transfert (St-Pastous sur Argelès via Ayros)	745		Collectivités locales	50 à 70 %	20 % max ou 15% subvention et 25% avance remboursable				15 à 25 % max				10 % SUR si non-conformité ERU	
* Réhabilitation de réseaux (Barèges, Cauterets, Gallagos, Lourdes, Pierrefitte)	1175,8			90 %	10% sur capital et 20 % avance remboursable				0% (sauf programme FAR pour réhabilitation pluvial)					
* Ouvrage de traitement (Ourdon, Cheust, Arras, Arrens, Aucun, Cauterets, Gallagos, Lourdes, Pierrefitte, Villalongue, Agos, Luz)	4988,6			50 à 60 %	25% max ou 15% subvention et 25% avance remboursable				15 à 25 % max					
* SDA, zonage, Enquête publique (Sers, Arras, Bartrès, Cauterets, Beaucens, Gavarnia, Lourdes, Sassis, Villalongue, Viscos, Ger)	589,32			30 %	50 %				20 % (max tac 70 %)					
<b>A2 - Gestion des boues : suites à donner à l'étude menée par le SMDRA (2007-2009)</b>														
* Projet de mise en place d'une plateforme de compostage des boues du bassin sur la ZI de Pierrefitte-Nestales (PER pôle de développement de Pierrefitte-N) : étude opérationnelle (20 KE) et acquisition des terrains (60 KE)	80		CC Vallée de St-Savin	30 à 50 %	25% (étude AMO et travaux) max /coût plafond			20 % (PER)	Complément aide Agence de l'Eau à hauteur de 50% l'apc (étude AMO et travaux)					
<b>A3 - Assainissement non collectif</b>														
* Contrôle et aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif : SPANC (2 techniciens)	120,00		SMDRA		aide aux contrôles et à la réhabilitation									
<b>A4 - Réduction des pollutions d'origine agricole</b>														
* Actions de communication technique, formations sur l'amélioration des pratiques dans le cadre de la démarche CERTIPHYTO 65 - Pour information - SMDRA rôle de relai pour cette démarche sur le bassin.	à prévoir		Chambre d'agriculture										fonds VIVEA	
* Projet MAET dans le cadre du DOCOB Gaves de Pau et de Cauterets (élaboration en 2010 et animation en 2011)	6,40		SMDRA	0%			50% (Natura)	3,2					50% (FEADER Natura)	3,2
* diagnostic des pratiques d'irrigation et des canaux existants dans le périmètre du site Natura 2000 "Gaves de Pau et de Cauterets" et élaboration d'un plan de gestion (2012) dans le cadre d'une étude sur la gestion des débits	3,00		SMDRA	0%			50% (Natura)						50% (FEADER Natura)	
<b>A5- Protection de la ressource en eau potable</b>														
* Etudes périmètre de protection, diagnostic des réseaux, ...	non chiffré			20 à 30 %	50 %				20 à 30 % (opération groupée)					
* Travaux de mise en conformité des captages ou acquisition foncière de protection immédiate	non chiffré			30 %	50 %				20 %					
* Extension et/ou renforcement de réseau	non chiffré		Collectivités locales	70 %	0 %				max 30 %					
* Pose complieurs d'eau	non chiffré			50 %	0 %				max 50 % (hors fourniture compteur)					
* Travaux de traitement des captages	non chiffré			30 à 50 %	50 % pour les unités non conformes (Bact, As, Pest)				20 à 50 % (max tac 70 %)					
<b>A6- Programme de suivi de la qualité des eaux : suivi de 17 points de mesures du Réseau Qualité du Contrat de Rivière (analyses physicochimiques, bactériologiques, IBGN et métaux sur bryophytes)</b>														
	22,00		SMDRA	20 %	70 %									10 % max
<b>A7- Poursuite des actions de l'action test gave de Pau : réduction des rejets toxiques d'origine industrielle et artisanale (réhabilitation des anciens sites miniers, régularisation et contrôle des raccordements aux réseaux collectifs)</b>														
	à chiffrer		Collectivités											
<b>Total Volet A</b>	<b>8083,12</b>													

Nature des opérations	2011-2012		Maitre d'ouvrage		Agence de l'Eau (sous réserve des disponibilités financières)		Ministère de l'Environnement		Conseil Général		Conseil Régional		Autres participations	
	en Keuro HT		Identification	Autofinancement	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux	Keuro
<b>Volet B1- REHABILITATION, ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DE L'ESPACE RIVIERE</b>														
<b>B1.1. - Amélioration circulation des poissons migrateurs :</b> * Suite à l'étude de faisabilité menée par le SMDRA en 2004 en partenariat avec l'Etat de nombreux travaux d'amélioration des passes à poissons ont été réalisées, restent encore à réaliser : usine St Pé : 65 KE - demande CDCK : passes mixte pour circulation CK	65,00		Exploitants	60 à 75 %	25%	(max tac 40% pour exploitants privés)							15% (FEDER)	
* Natura 2000 : dans le cadre du DOCOB "Gaves de Pau et de Cauterets" : Diagnostic des centrales et élaboration d'un protocole d'entretien	3,00		SMDRA	0%			50 % (Natura)						50% (FEADER, Natura)	
<b>B1.2. - Gestion des déchets flottants :</b> une convention "SHEM SIRTOM SMTD65" a été signée en 2006 pour la récupération et le traitement des déchets flottants récupérés sur la centrale de Vidalos : un avenant à cette convention va être signé en 2011 et le suivi quantitatif et qualitatif des déchets est réalisé par le SIRTOM et le SMDRA	2,40		SIRTOM / SMDRA											
<b>B1.3. - Réhabilitation, suivi et entretien des rivières du bassin du Gave de Pau</b> Travaux réalisés par les brigades vertes à élargir (cours d'eau pas encore réhabilités) et à pérenniser (entretien, suivi régulier)	645,20		Collectivités locales portaises des brigades vertes	20 à 30%	50%				10 à 20 % (tac max 80%) FDE	20 % max pour les travaux de restauration	10 % max pour les travaux d'entretien			
* <b>Traitement d'une décharge sauvage en bord de rivière :</b> ruisseau Le Louey (affluent du Neetz) à Ourdis-Couboussan (dans le cadre du programme pluriannuel de restauration 2012)	42,00		SIVOM LE (brigade verte)	20 à 30%	50%				10% FDE ou FD de Maitrise des Déchets (tac max 80%)	20% max (dans le cadre de la restauration)			autofinancement : Commune d'Ourdis	
* <b>Enlèvement des ferrailles dans le Gave de Pau de Pierrefitte-N à St-Pé pour la sécurisation de la pratique de la navigation</b> (sous condition d'une convention passée avec le CDCK 65 et la DDJS qui définit les rôles et les responsabilités de chacun) + carcasse camion G Cauterets (dans le cadre du programme pluriannuel de restauration 2012)	27,00		Collectivités locales portaises des brigades vertes	10%??	50%				10% FDE ou FD de Maitrise des Déchets (tac max 80%)	20% max (dans le cadre de la restauration)			CDCK65, DDJS, SNCF, TIGF ??	
* <b>Etude de la dynamique fluviale du bassin du Gave de Pau et définition d'une stratégie de gestion :</b> dans le cadre du DOCOB "Gaves et Pau et de Cauterets" et de la révision du plan de gestion des rivières	81,65		SMDRA/ Brigades vertes	10%	30%		30% (Natura)						30% (FEADER Natura)	
<b>B1.4. - Etudes sur les potentialités biologiques du gave de Pau (initialement prévues en 2010 et reprogrammées en 2011) :</b> - Etude des potentialités de reproduction de la truite dans le Gave : campagnes d'échantillonnage d'alevins - Suivi thermique du Gave de Pau et impact du Lac des Gaves sur les régimes thermiques	7,50		Fédération Départementale de Pêche	30%	50%					20%				
* <b>Natura 2000 :</b> dans le cadre du DOCOB "Gaves de Pau et de Cauterets" : localisation et étude des traveres et élaboration d'un plan de gestion	10,00		SMDRA	0%			50 % (Natura)						30% (FEADER Natura)	
<b>Total Volet B1</b>	<b>883,75</b>													



Nature des opérations	2011-2012		Maître d'ouvrage		Agence de l'Eau (sous réserve des disponibilités financières)		Ministère de l'Environnement		Conseil Général		Conseil Régional		Autres participations	
	en Keuro HT		Identification	Autofinancement	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux	Keuro
<b>Volet B2 - PROTECTION CONTRE LES CRUES</b>														
<b>B2.1. - Etudes hydrauliques :</b>														
* Sur Lourdes : étude hydraulique de la reversée de Lourdes	25,10		commune de Lourdes	30%			40%	Fonds Barmier	10 % max		20%			
* sur Sers : étude de protection de berge sur le Bastan (quartiers Barzun et Gazazoue)	15,00		commune de Sers	??			??		10 à 50 %	ou fonds FAR	20 % max			
* Sur la base des résultats de l'étude de dynamique fluviale B 1.3. : Projet de mise en place d'un "GIS (groupement d'intérêt scientifique) - Observatoire de la Dynamique Fluviale du Gave" pour améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement et de l'évolution dynamique du Gave et définir des principes et des techniques de son accompagnement dynamique (gestion du stock alluvial)			Mission de préfiguration du GIS "ODF Gave" : SYMIHL / HPTE / CG 65 / SHEM											
<b>B2.2. - Suivi de PPR contre les crues</b>														
* mise en sécurité du mur digue de protection contre les crues du Gave de Cauterets à Pierrefite-Nestales (recommandations PPRi)	300,00		SYMIHL	??			40 % Prévention / 25 % protection?	fond Barmier, FEDER ??	fonds FAR (cf enveloppe cantonale)	15 % max (cadre art 20 CPER)				
* Travaux de protection sur le Gave du Cambasque à Cauterets : 1ere tranche (200 KE)	200,00		SYMIHL	45%			40%	FEDER		0				
* Travaux de protection contre les crues du ruisseau du Malin à Villelongue (recommandations PPRi)	150,00		SYMIHL	??			40 % Prévention / 25 % protection?	fond Barmier, FEDER ??		15 % max (cadre art 20 CPER)				
* Travaux de protection contre les crues du Bergons à Ayzac-Ost (non validé techniquement par la DDT) PPR prévu 2012	202,50		SYMIHL	??			40 % Prévention / 25 % protection?	fond Barmier, FEDER ??		15 % max (cadre art 20 CPER)				
* Travaux de dynamique fluviale et de protection de berges sur le Gave de Gavarnie à Sassis (recommandations PPRi)	960,00		commune de Sassis	20%			29%	fonds Barmier	7%		15%		29%	FEDER
* travaux sur l'Arnaudou à Ger (plage de dépôt, protection, fossé, bassin de rétention) : non validé techniquement par la DDT PPR prévu 2012	74,55		commune de Ger	??			40 % Prévention / 25 % protection?	fond Barmier, FEDER ??	fonds FAR (cf enveloppe cantonale)	15 % max (cadre art 20 CPER)				
* travaux sur Lourdes : bassin rétention eaux pluviales (600 KE), protection chemin Darrespouey (50 KE), * étude et mise en place de repères pour les crues et mise en place automates (4 KE) : non validé techniquement par la DDT	654,00		commune de Lourdes	??			??	??	fonds FEU	15 % max (cadre art 20 CPER)				
<b>Total Volet B2</b>	<b>2 581,15</b>													

Nature des opérations	2011-2012		Maitre d'ouvrage		Agence de l'Eau (sous réserve des disponibilités financières)		Ministère de l'Environnement		Conseil Général		Conseil Régional		Autres participations	
	en Keuro HT		Identification	Autofinancement	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux	Keuro
<b>Volet B3 - MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT LIE A L'EAU</b>														
B3.1. - Amélioration de la pratique des sports nautiques (actions reportées) : mise en place de nouvelles conventions de passage et de mise à disposition de nouveaux sites d'embarquement/débarquement (Gave d'Azun, Cauterets, Gavarnie, gorges de Luz) ; entretien et mise en valeur des sites de pratiques (bassin d'Argelès, Pont des Grottes, Lourdes, ...)	à chiffrer		CDDK et collectivités	30%					26% (tac max 70 %) FDT				44% (LEADER) sous conditions	
B3.2. - Aménagement de nouveaux pontons pour les pêcheurs handicapés (initialement prévu en 2010 et reporté en 2011-2012) : sur le Ruisseau du Gabarret à Lau-Balagnas (coût : 19 KE, MO : commune Lau-Balagnas) ; sur le Lac d'Estang (coût : 15 KE ; MO : SIVOM Labat de Bun) ; sur Lourdes (coût : 8 KE, MO : commune Lourdes)	42		Communes de Lourdes et de Lau-Balagnas SIVOM Labat de Bun	30%					26% (tac max 70 %) FDT				44% (LEADER)	
B3.3. - Création d'un parcours découverte nature en bordure du Gave de Pau à Lugagnan : mise en place de mobilier pédagogique (panneaux, tables de lecture, ...) et d'animations Nature et d'actions éducatives	8		commune de Lugagnan	30%					26% (tac max 70 %) FDT				44% (LEADER)	
B3.5. - projet de sentier au bord du gave à Saligos (sentier, passerelle, aire de pique-nique)	17,20		commune de Saligos	30%					24% (tac max 70 %) FDT			envelop pe PNP	16% (LEADER)	
<b>Total Volet B3</b>	<b>67,20</b>													
<b>Volet C - ANIMATION DU CONTRAT ET GOUVERNANCE</b>														
C.1 et C.2. - Poste d'animation et actions de communication autour du contrat de rivière : assistance technique et administrative aux maitres d'ouvrages, suivi des actions programmées, animation bureaux et comités de Rivière, site internet, bulletins d'info et préparation d'un nouveau Contrat de Rivière 2013-2017	160,00		SMDRA	40%								10% pour 2011 (avenant) 15 % pour 2012 (préparation nouveau Contrat)	FEDER ?	
* Actions communes avec le 64 (programmées en 2009-2010 et reportées en 2011-2012) : site internet, portail commun, base de données commune, bulletin d'info commun, projets de journées d'échanges techniques, ...	10,00		SMDRA	20%								15%	15% CR Aquitaine	
<b>Total Volet C</b>	<b>170,00</b>													
<b>TOTAL PREVU EN KE HT</b>	<b>11 785</b>													



## *Article 7 – Réalisation des travaux – Echancier*

---

Les opérations retenues s'échelonnent sur 2 années, de 2011 à 2012, et leur réalisation interviendra selon l'échancier indicatif présenté dans le dossier définitif du présent contrat.

Chaque opération du Contrat fera l'objet d'une décision individuelle de participation financière. Avant tout engagement de travaux (signature de marché ou de la commande), le maître d'ouvrage concerné par l'opération devra fournir un dossier de demande d'aides et/ou un avant-projet détaillé.

Aussi, pour chaque opération, les modalités d'attribution et de versement des participations financières feront-elles l'objet d'un arrêté de subventions, d'un contrat spécifique ou d'une convention à établir entre les bénéficiaires et les partenaires financiers.

## *Article 8 - Action réglementaire*

---

Les cours d'eau concernés par le contrat feront l'objet d'une action prioritaire par les services de l'Etat pour les décisions et actes réglementaires pris au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques, et en cohérence avec les objectifs du Contrat et son programme d'actions.

Les objectifs et le principe des opérations du présent Contrat sont conformes aux mesures du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Le Contrat de Rivière vise en particulier à atteindre les objectifs prioritaires du SDAGE dans le périmètre du contrat.

Pour pérenniser la gestion intégrée des cours d'eau mise en œuvre, un second Contrat de Rivière sera préparé au cours de cet avenant pour la période 2013-2017 (10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'AEAG), permettant ainsi de valoriser et de prolonger l'ensemble des actions entreprises sur le territoire du Contrat de Rivière.

## *Article 9 - Suivi et Animation des opérations*

---

Chaque année, un bilan d'avancement technique et financier des actions sera dressé par la structure chargée du suivi général du Contrat, à savoir le **SMDRA**.

Ce bilan, fondé sur une série de paramètres ou d'indicateurs issus du tableau de bord, sera examiné par le comité de suivi du contrat et présenté à l'ensemble des membres du Comité de Rivière, pour validation. De même, le Comité de Rivière examinera chaque année la programmation de l'année suivante.

Le déroulement chronologique des opérations devra correspondre, dans la mesure du possible, à l'échéancier et aux priorités définies.

L'avancement et la réalisation des opérations devront permettre d'aboutir aux objectifs poursuivis au travers de l'avenant au Contrat de rivière.

## *Article 10 - Modalités de révision du contrat*

---

A la demande du SMDRA, qui anime le Contrat et après accord du Comité de Rivière réuni annuellement et des partenaires financiers, des adaptations mineures comme le recalage d'un plan de financement, la réévaluation financière d'une action (en particulier, en assainissement, la restauration et l'entretien des cours d'eau), l'adaptation d'une opération, pourront être effectuées sans que soit passé un avenant au présent contrat.

Une nouvelle négociation sur les échéances et les délais prévus, la répartition des financements ou les estimations globales d'un volet pourront faire l'objet d'une révision du contrat par voie d'avenant, sous réserve de cohérence avec l'ensemble du programme d'actions.

Contrat établi

, le 13 OCT. 2011 2011

entre

Monsieur le Préfet  
des Hautes Pyrénées





*Monsieur René BIDAS*

Monsieur le Directeur  
de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



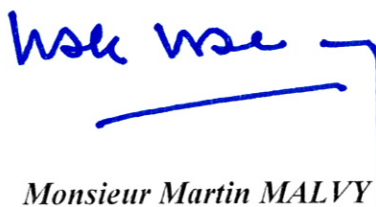
*Monsieur Marc ABADIE*

Monsieur le Président  
du Conseil Général  
des Hautes-Pyrénées



*Monsieur Michel PELIEU*

Monsieur le Président  
du Conseil Régional  
Midi-Pyrénées



*Monsieur Martin MALVY*

Monsieur le Président  
du Comité de Rivière  
Gave de Pau



*Monsieur Georges AZAVANT*

Monsieur le Président  
du Syndicat Mixte  
pour le Développement  
Rural de l'Arrondissement  
d'Argelès-Gazost



*Monsieur Jean-Pierre ARTIGANAVE*



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, le 28 JUIN 2011

LE PREFET

direction  
départementale  
des Territoires  
Hautes-Pyrénées

service environnement,  
risques, eau & forêt

bureau de la qualité de  
l'eau

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis pour avis le projet d'avenant n°2 au contrat de rivière du Gave de Pau que vous présidez.

Comme vous l'avait déjà dit mon prédécesseur, Monsieur DELAGE, lors de la présentation du précédent avenant, je ne peux que me réjouir de la poursuite d'une démarche qui permet, grâce à une animation soutenue, de progresser de façon importante dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'ensemble du pays des Gaves.

J'ai aussi bien pris note de votre volonté louable de travailler avec les acteurs du bassin du Gave dans les Pyrénées Atlantiques, mais aussi de la nécessité que ceux ci se structurent, avant que l'on envisage que vous puissiez porter ensemble une démarche telle que la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Cet objectif, même si sa mise en œuvre est reportée, devra être poursuivi.

Dans le bilan des actions, je retiens en particulier :

- l'amélioration de l'équipement des communes en matière d'assainissement collectif, dont on peut mesurer l'impact sur la qualité des cours d'eau,
- la mise en place du service public d'assainissement non collectif qui couvre l'ensemble du territoire du contrat, qui apporte un service de proximité de diagnostic et de conseils aux usagers,
- la structuration de l'activité de restauration et d'entretien de rivières autour de quatre brigades vertes, qui constitue à la fois un outil efficace de prévention contre les facteurs aggravants des crues, un outil de préservation des milieux naturels et qui a contribué à la création d'emplois durables,
- la prise en charge de la réflexion sur la dynamique fluviale et le transport solide sur le gave de Pau et sur les actions cohérentes de protection contre les crues à mettre en œuvre sur votre territoire, qui donnent des perspectives pour une gestion durable de cette rivière,
- l'approbation du document d'objectif du site Natura 2000 et la prise en charge de son animation par la même structure que pour le contrat de rivière, le S.M.D.R.A., ce qui renforce la cohésion des actions menées à ces deux titres,
- le souci, dans un secteur touristique comme le votre, de valoriser la rivière et les milieux aquatiques auprès des riverains et des visiteurs.

horaires d'ouverture :  
8h30/12h00  
14h00/17h00 – 16h00 le vendredi

3, rue lordat  
BP 1349  
65 013 Tarbes cedex

téléphone :  
05.62.51.41.41  
télécopie :  
05.62.51.15.07  
courriel :  
ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr

Je salue votre volonté de poursuivre et de compléter les actions entreprises. C'est pourquoi je suis très favorable à la prolongation du contrat telle que vous l'avez présentée lors de la réunion du comité de rivière du 5 mai dernier, c'est à dire jusqu'à fin 2012. J'ai bien noté que vous aviez le souci de faire ainsi coïncider le démarrage du nouveau contrat de rivière avec le 10<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau afin de bien prendre en compte les modalités d'accompagnement qu'elle peut vous apporter.

Monsieur Georges AZAVANT  
Président du Contrat de Rivière GAVE DE PAU

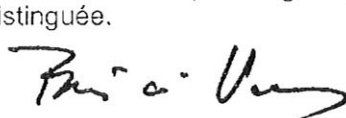

Je retiens que les priorités affichées pour les prochaines années sont cohérentes avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne approuvé en décembre 2009, et correspondent à celles définies sur votre territoire dans le cadre du programme territorialisé de la Mission Inter-Services de l'Eau :

- amélioration de la qualité de l'eau par la poursuite de la diminution de l'impact des rejets domestiques et industriels,
- restauration de la continuité écologique.

Je vous invite à continuer de privilégier les projets visant à assurer une cohérence des actions sur le territoire, telle l'étude que vous lancez sur le plan de gestion des rivières, et ceux visant à améliorer la structuration et la professionnalisation des acteurs.

Enfin, je tiens à noter la qualité du partenariat entre mes services et l'animation de votre contrat de rivière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

   
Le Préfet,  
René BIDAL

Copie DEVAL Toulouse - ok

**Projet deep**

## **AVENANT 2011-2012 DU CONTRAT DE RIVIERE « GAVE DE PAU »**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu le SDAGE du bassin Adour-Garonne (2010-2015) adopté par le Comité de Bassin le 16 novembre 2009 et approuvé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> décembre 2009,

Vu la délibération n° 2006/84 en date du 8 décembre 2006 adoptant le 9<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la période 2007-2012 et la délibération n° DL/CA/09-50 adoptant sa révision pour les années 2010 à 2012 ;

Vu la délibération n° DL/CA/09-48 en date du 17 septembre 2009 relative aux modalités générales d'attribution des aides pour la période 2010-2012,

Vu l'agrément sur le dossier sommaire du contrat de rivière « Gave de Pau » du comité national d'agrément des contrats de rivière et de baie en date du 26 octobre 1995,

Vu l'agrément sur le dossier définitif du contrat de rivière « Gave de Pau » du comité national d'agrément des contrats de rivière et de baie en date du 12 février 2002,

Vu la note de présentation sur le 2<sup>ème</sup> avenant du contrat de rivière « Gave de Pau » présentée au conseil d'administration de l'Agence le 14 juin 2011,

### **DECIDE :**

#### **ARTICLE UNIQUE :**

D'autoriser

- les services de l'agence de l'eau en lien avec le syndicat mixte pour le développement rural de l'arrondissement d'Argelès-Gazost à valider la finalisation du document de 2<sup>ème</sup> avenant du contrat de rivière « Gave de Pau » ;
- puis le directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à signer l'avenant 2011-2012 du contrat de rivière « Gave de Pau ».

**Fait et délibéré à Toulouse, le 14 juin 2011**

**Le Directeur Général**

**Le Président du Conseil d'Administration**

**Marc ABADIE**

**Marc CAFFET**





AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conseil d'Administration  
Séance du 14 juin 2011

Point n°3.b  
Pour décision

## Signature de l'avenant 2011-2012 du contrat de rivière « gave de Pau »

### **1) Présentation du contrat de rivière « gave de Pau » :**

Le périmètre du contrat de rivière « gave de Pau » couvre la totalité du bassin hydrographique du gave de Pau de sa source jusqu'à la frontière départementale avec les Pyrénées-Atlantiques. Il couvre une superficie d'environ 1 200 km<sup>2</sup> (voir carte jointe) et l'ensemble des cours d'eau du territoire constitue un réseau d'environ 1690 km.

73 communes des Hautes-Pyrénées comprenant 37 000 habitants permanents (140 000 habitants saisonniers) composent le périmètre.

Le contrat de rivière « gave de Pau » a été signé le 3 mai 2002 pour une durée de 5 ans. Il est porté par le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA).

Un premier avenant 2008-2010 au contrat a été signé le 7 janvier 2008.

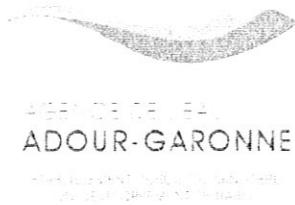
Le montant prévisionnel total du contrat de rivière (2002-2007) était de 43 M€ et celui de l'avenant (2008-2010) était de 31 M€.

### **2) Bilan du contrat de rivière et de son 1<sup>er</sup> avenant :**

Les actions relatives au volet « amélioration de la qualité des eaux » prévues à la signature du contrat de rivière gave de Pau ont été pour la plupart toutes réalisées. Parmi les points forts, il est à noter :

- L'engagement fort des collectivités locales pour l'amélioration des conditions de collecte et de traitement des eaux usées,
- La mobilisation du SMDRA en tant que porteur d'opérations collectives comme la mise en place d'un SPANC au niveau de l'Arrondissement, la prise en charge du « réseau de suivi qualité » ou encore la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité pour le traitement commun des boues de stations d'épuration par compostage et la réalisation d'un guide pratique sur les procédures de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable.
- Une amélioration sensible de la qualité des eaux du bassin notamment en matière de bactériologie.





Les actions relatives au volet « restauration de l'espace rivière » prévues à la signature du contrat de rivière gave de Pau ont été pour la plupart réalisées. Parmi les points forts, il est à noter :

- L'engagement fort des collectivités locales avec la création de quatre brigades vertes (création et pérennisation d'emplois) chargées des travaux de réhabilitation des rivières,
- La mobilisation des collectivités et des services de l'Etat pour l'amélioration de la circulation des poissons migrateurs et une meilleure gestion des déchets flottants.

Les études relatives au volet « protection contre les crues » inscrites dans la programmation du contrat de rivière gave de Pau ont toutes été réalisées. Par contre une partie seulement des travaux a pu être mis en œuvre et une majorité est reportée. Ce retard notable est notamment induit par la difficulté à obtenir des financements suffisants. Parmi les points forts, il est à noter :

- L'engagement des services de l'Etat pour la conduite des études et l'approbation des PPR,
- La mobilisation des collectivités et des différents partenaires du contrat de rivière pour le suivi des études et des travaux.

Certains projets inscrits au volet « mise en valeur de l'environnement » du contrat de rivière gave de Pau ont été réalisés. D'autres ont pris du retard mais devraient être mis en œuvre dans le cadre du second avenant au contrat de rivière 2011-2012. Parmi les points forts, il est à noter :

- L'engagement fort des collectivités locales avec la création de dix aménagements pour améliorer l'accès au gave de Pau pour les activités nautiques et halieutiques,
- La continuité de promenade créée au bord du gave de Pau et du gave de Cauterets avec les deux voies vertes des gaves (26 km au total).

Les actions programmées dans le cadre du volet « animation et communication » du contrat de rivière du gave de Pau ont été pour la plupart réalisées. Parmi les points forts, il est à noter :

- L'engagement fort du SMDRA avec l'embauche d'une animatrice dès 2000 pour la préparation du contrat de rivière qui a permis une mise en œuvre efficace des actions,
- Les nombreuses actions de sensibilisation et de communication réalisées (site internet, bulletins d'information, journées de l'eau, ...).

**Globalement, le montant financier total engagé en terme de travaux :**

- sur la durée initiale du contrat de rivière était est de 25 M€, soit 60% du montant des travaux prévus lors de la signature du contrat en 2002 ;
- sur la durée du 1<sup>er</sup> avenant est de 19 M€, soit 61% du montant des travaux prévus lors de la signature du 1<sup>er</sup> avenant en 2008.

### **3) Projet de 2<sup>ème</sup> avenant du contrat de rivière (2011-2012) :**

**Afin de maintenir la dynamique de concertation initiée depuis le début de l'élaboration du contrat de rivière, et pour prendre en compte la déclinaison du programme de mesures du SDAGE 2010-2015 et pour donner suite aux prescriptions de l'étude relative au plan de gestion des rivières du bassin du gave de Pau qui sera réalisée prochainement, le comité de rivière a décidé de proposer aux partenaires institutionnels et financeurs un projet de 2<sup>ème</sup> avenant pour la période 2011-2012.**

Au vu des objectifs de bon état DCE, on peut faire ressortir les grands enjeux suivants pour la qualité des cours d'eau du bassin amont du gave de Pau :

- Objectif de non-dégradation de l'ensemble des cours d'eau, qui sont situés en tête de bassin,
- Maintien des efforts et amélioration de la qualité bactériologique par rapport aux usages aquatiques (sports nautiques et pêche),
- Surveillance de l'évolution de la contamination métallique du Gave de Cauterets liée à l'ancien site minier de Penarroya.

Ainsi, afin de répondre aux objectifs fixés et de mettre en œuvre le programme de mesures concernant le bassin du gave du Pau Amont, les actions suivantes sont proposées :

- La mise aux normes et le maintien de dispositifs de collecte et de traitement des eaux usées performants,
- La mise en conformité du traitement des boues de stations d'épuration (plans d'épandage, plateforme de compostage),
- L'amélioration de la qualité des systèmes d'assainissement non collectif (contrôle, réhabilitation et entretien),
- La réduction des rejets toxiques d'origine industrielle et artisanale (réhabilitation des anciens sites miniers, régularisation et contrôle des raccordements aux réseaux collectifs),
- L'amélioration de la connaissance de l'état de nos cours d'eau (études, suivi de la qualité des eaux).



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC À PARTICIPATION  
ÉTAT-PRÉFECTURE-LOCAL

Point n°3.b  
Pour décision

Sur le territoire du contrat de rivière, les actions réalisées ont contribué à la restauration des milieux aquatiques mais elles doivent être pérennisées et certains objectifs nécessitent des délais supplémentaires. En effet, les travaux d'amélioration des passes à poissons ne sont pas terminés. De plus, les travaux de réhabilitation réalisés par les brigades vertes sont encore à compléter et le suivi régulier des cours d'eau doit être pérennisé pour en assurer l'entretien et pouvoir être réactif à chaque événement climatique (crue, tempête,..).

Ainsi, afin de gérer les milieux aquatiques et les zones humides en prenant en compte les espèces et les habitats remarquables, les actions suivantes sont proposées :

- La mise en conformité et l'entretien des passes à poissons pour assurer des meilleures conditions de circulation aux poissons migrateurs,
- Le suivi du plan de gestion des déchets flottants mis en place,
- Le maintien des brigades vertes pour assurer la réhabilitation, la surveillance et l'entretien des cours d'eau du bassin,
- L'amélioration de la gestion des annexes et des zones humides,
- L'étude des potentialités biologiques et piscicoles du Gave de Pau,
- Le lancement d'une étude de la dynamique fluviale du bassin et de définition d'une stratégie de gestion pour les années à venir, dans le cadre du DOCOB gave de Pau et de Cauterets et de la révision du plan pluriannuel de gestion (PPG) des rivières du bassin.

Sur le territoire du contrat de rivière, la plupart des secteurs concernés par les risques liés aux crues ont été étudiés dans le cadre d'une démarche globale ou dans le cadre des PPRI.

Les travaux programmés découlent des résultats préconisés par les études menées pendant la période du Contrat de Rivière.

Ainsi, les actions proposées en matière de prévention et de protection contre les crues sont les suivantes :

- Des études hydrauliques pour améliorer la connaissance de certains secteurs régulièrement inondés,
- La mise en place d'un observatoire de la dynamique fluviale du gave de Pau pour améliorer la connaissance du fonctionnement du gave et mettre en place une gestion du stock alluvial permettant l'accompagnement de cette dynamique,
- Des plans communaux d'alerte et de secours, des équipements pour améliorer la surveillance et les systèmes d'alerte (sondes, automates, repères/niveau de crues), et le suivi des PPR,
- Des travaux éventuels de protection de berges et de gestion des transports solides à réaliser à l'issue des conclusions de la révision du PPG

Sur le territoire du contrat de rivière, et plus largement celui du Pays des vallées des gaves a choisi de privilégier le développement durable et de communiquer sur la qualité de son environnement au patrimoine naturel exceptionnel. Cet environnement doit donc être préservé et mis en valeur de façon raisonnée avec des activités non pénalisantes pour les milieux naturels. Les politiques locales (Région et Département) et européennes devraient continuer à soutenir les projets visant à améliorer l'accès à toutes les activités (ludiques, culturels, sportives, ...) aux personnes handicapées. Cette logique a également été retenue sur le territoire des vallées des gaves.



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ainsi, les actions suivantes sont proposées dans le cadre du projet d'avenant au contrat de rivière :

- L'amélioration et la mise en valeur de la pratique des activités nautiques et halieutiques du bassin,
- L'aménagement de nouveaux pontons pour les pêcheurs handicapés sur les berges du gave de Pau et au niveau de certains lacs,
- La création de « parcours découverte » des milieux aquatiques (sentiers, passerelles, ...).

Dans le cadre de l'animation et de la communication, les actions proposées, dans le projet d'avenant au contrat de rivière, sont les suivantes :

- La continuité de l'animation du contrat de rivière par le SMDRA afin de pérenniser la dynamique initiée,
- La mise en œuvre de nouvelles actions de communication et de sensibilisation auprès d'un public plus large,
- L'émergence d'actions communes avec les acteurs du bassin du gave de Pau aval (Pyrénées Atlantiques) afin d'assurer une plus grande cohérence au niveau du bassin et de répondre à la mesure A10 du SDAGE (émergence d'un sage « gaves »),
- La préparation d'un second contrat de rivière pour 2013-2017, période correspondant au 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau.

#### 4) Implication financière de l'agence de l'eau :

Ci-joint, le tableau récapitulatif du plan de financement prévisionnel des actions projetées dans l'avenant du contrat de rivière « gave de Pau ».

Sur les deux années de l'avenant (2011-2012), les participations financières de l'agence de l'eau (montants indicatifs) seraient selon les modalités actuellement en vigueur d'un montant total de 2,4 M€ répartis comme suit :

	Montant Total (M€)	Participation Agence (M€)	% (*)
<b>Volet A : Qualité des eaux</b>	8,1	1,9	23
<b>Volet B1 : Restauration des milieux</b>	0,9	0,4	45
<b>Volet B2 : Prévention des inondations</b>	2,6	0	0
<b>Volet B3 : Mise en valeur</b>	0,07	0	0
<b>Volet C : Animation du contrat</b>	0,2	0,1	50
<b>TOTAL ARRONDI</b>	<b>11,8</b>	<b>2,4</b>	<b>20</b>

(\*) Taux moyens.

**Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la délibération, ci-jointe, autorisant :**

- les services de l'agence de l'eau en lien avec le SMDRA à valider la finalisation du document de 2<sup>ème</sup> avenant du contrat de rivière « gave de Pau » ;



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conseil d'Administration  
Séance du 14 juin 2011

Point n°3.b  
Pour décision

- puis le Directeur de l'agence de l'eau à signer l'avenant du contrat de rivière  
« gave de Pau ».



12 JUL. 2011

Toulouse, le 11 JUL. 2011

Le Président

**Martin MALVY**  
Ancien Ministre

**Monsieur Jean-Pierre ARTIGANAVE**  
Président  
Syndicat mixte pour le Développement  
Rural de l'Arrondissement  
d'Argelès-Gazost (SMDRA)  
4 rue Michelet  
65100 LOURDES

**Notification Officielle**

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous notifier officiellement la décision prise en votre faveur par la Commission Permanente du 7 juillet 2011.

En effet, par délibération n° 11/07/07.11, cette dernière a approuvé l'avenant 2011-2012 au contrat de rivière Gave de Pau.

Les services de la Région, en particulier la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, sont chargés de la mise en oeuvre de cette décision.

Il va de soi que je porterai la même attention à la bonne exécution de cette décision qu'à sa préparation.

En souhaitant que cette décision vous permette de mener à bonne fin le programme envisagé, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

*hsk wse*  
Martin MALVY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Numéro de dossier : 11007092  
N/Réf. : DEDD - Environnement et Energie  
Télécopie de la Direction : 05.61.39.66.41

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**CONSEIL GENERAL  
DES HAUTES-PYRENEES**

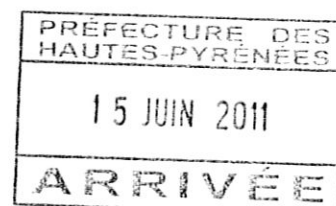
**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

-----  
**REUNION DU 10 JUIN 2011**

**Etaient présents** : M. Michel PELIEU, M. Jacques BEHAGUE, Mme Maryse BEYRIE, Mme Josette BOURDEU, M. Jean BURON, M. Jean-Claude DUZER, M. François FORTASSIN, M. André FOURCADE, M. Jean GUILHAS, M. Maurice LOUDET, M. José MARTHE, M. Claude MIQUEU, M. Jean-Claude PALMADE, Mme Chantal ROBIN-RODRIGO, M. Bernard VERDIER, M. Robert VIGNES.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Guy DUFAURE, Mme Josette DURRIEU

**43 - SIGNATURE DE L'AVENANT 2011 – 2012  
AU CONTRAT DE RIVIERE DU GAVE DE PAU  
PAR LE CONSEIL GENERAL**



Vu la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2011 du Conseil Général adopté le 17 décembre 2010,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le bassin versant du Gave de Pau présente des enjeux forts en matière d'amélioration de la qualité des eaux, d'entretien des cours d'eau, d'amélioration de la prévention des risques de crues et de valorisation touristique et paysagère de l'espace rivière.

Face à ces enjeux et aux besoins exprimés par les acteurs locaux, le Contrat de Rivière du Gave de Pau a été signé en mai 2002 pour une période de 5 ans. Afin de maintenir la dynamique initiée et de donner suite aux prescriptions des différentes études menées, ce contrat a fait l'objet d'un premier avenant de 3 ans pour la période 2008-2010.

La Commission Permanente a signé le contrat du Gave de Pau lors de sa réunion du 5 avril 2002 et l'avenant lors de sa réunion du 27 juillet 2007.



Afin de conserver la concertation engagée à l'échelle du bassin du Gave de Pau et de poursuivre les efforts pour répondre aux nouveaux objectifs fixés, le Comité de Rivière s'est prononcé, favorablement, lors de sa séance du 05 mai 2011 sur le projet d'avenant 2011 – 2012 et sur le projet d'un nouveau Contrat de Rivière pour la période 2013 – 2017 qui correspondra :

- à la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau 2013 – 2018,
- à la mise en œuvre du futur « plan de gestion des rivières du bassin du Gave de Pau ».

Le programme d'actions de l'avenant estimé à 11 785 000 € sur deux ans, traduit les enjeux suivants :

- l'amélioration de la qualité des eaux,
- la réhabilitation, l'entretien et la mise en valeur de l'espace rivière,
- la protection contre les crues,
- la mise en valeur de l'environnement lié à l'eau,
- l'animation du contrat et la gouvernance.

Les partenaires financiers identifiés sont l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et le Conseil Général. Les interventions de chacun sont précisées à titre indicatif dans le document joint.

En ce qui concerne la participation du Conseil Général, elle reste subordonnée à :

- ses modalités et critères d'aides dans le cadre des lignes ordinaires,
- l'ouverture des moyens financiers suffisants,
- la présentation par les maîtres d'ouvrage des dossiers techniques et financiers complets.

Pour information, les opérations prévues par le présent avenant bénéficient d'une priorité d'aide.

Compte tenu de la dynamique et de la concertation impulsées autour du Contrat de Rivière du Gave de Pau,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'approuver l'avenant au Contrat de Rivière du Gave de Pau avec l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Syndicat mixte pour le développement rural de l'arrondissement d'Argelès-Gazost et le Président du Comité de Rivière,
- d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le PRESIDENT et par délégation  
LA RESPONSABLE DU SERVICE DES ASSEMBLEES,

Anne-Marie FONTAN

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Michel PÉLIEU

